



⇒ L'actu du mois :

Perte d'emploi : artisans et patrons de TPE du bâtiment particulièrement touchés

Perdre son emploi ne touche pas seulement les salariés. Les dirigeants sont également concernés. Si les chiffres du chômage sont publiés et scrutés tous les mois, ce n'est pas la cas pour les pertes d'emploi chez les patrons. Pour cette raison, un premier Observatoire de l'emploi des entrepreneurs vient d'être publié.

La perte d'emploi ne concerne pas uniquement les salariés. Les patrons aussi sont touchés, comme tient à le souligner le premier Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, réalisé par l'association GSC et Altares. "Si les données concernant le chômage des salariés sont collectées et traitées, aucun organisme n'a travaillé sur les aspects quantitatifs de la perte d'emploi des chefs d'entreprise et dirigeants", constatent les auteurs de l'étude. Ils annoncent donc la publication chaque semestre du nombre de dirigeants se trouvant en situation de perte d'emploi en France après la mise en liquidation de leur entreprise.

Les dirigeants de très petites entreprises les plus impactés

En 2016, malgré un recul du nombre de liquidations judiciaires prononcées (-7,6%), plus de 55.000 entrepreneurs se sont trouvés en situation de perte d'emploi, révèle l'observatoire. Il existe cependant de fortes disparités selon les secteurs, la taille des entreprises et les départements.

L'étude montre que ce sont les artisans-commerçants et dirigeants de TPE qui sont les plus concernés par la perte d'emploi après liquidation judiciaire. Et les chiffres sont éloquentes : Dans 75% des cas, ce sont des entrepreneurs employant moins de 3 salariés. Plus la taille de l'entreprise augmente et moins les entrepreneurs sont touchés par la perte d'un emploi : 14% pour ceux ayant de 3 à 5 salariés, 5,9% de 6 à 9 salariés, 3,4% de 10 à 19 salariés, 1,3% de 20 à 49 et seulement 0,4% au-delà de 50 salariés.

Plus d'une perte d'emploi sur 4 concerne le bâtiment

Le secteur du bâtiment est le plus concerné par les pertes d'emploi des entrepreneurs, même si la situation s'est améliorée avec une baisse de 13,1% des cas de pertes d'emploi en 2016. Le secteur de la construction concentre à lui seul 27,2% des pertes d'emploi. Dans le détail, c'est le bâtiment qui est le plus touché. A titre de comparaison, le taux de perte d'emploi est de 0,2% dans les Travaux Publics, de 0,3% dans la promotion immobilière et de 0,9% dans les agences immobilières.

Enfin, certaines régions et départements sont plus touchés que d'autres par ces pertes d'emploi de dirigeants. Les pertes d'emploi de dirigeants ont ainsi augmenté en Corse (+ 23 %), en Haute-Marne (+ 31,9%), dans les Hautes Alpes (+ 22,9%), dans l'Indre (+ 18 %) ou en Guadeloupe (+ 6 %).

Source : batiactu.com

Le numérique dans le bâtiment : où en est-on ?

La mission du Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment doit s'achever fin 2017. Depuis sa mise en place, début 2015, les actions entreprises ont commencé à faire basculer le bâtiment dans le numérique. Pour autant, les efforts doivent être maintenus au-delà de 2017, insiste le PTNB dans son rapport d'étape.

"Trois ans, c'est trop court", estime Bertrand Delcambre, Président du Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB). Dans un rapport d'étape qui vient d'être publié, le PTNB dresse l'état d'avancement du numérique dans le bâtiment. Si les actions ont commencé à porter leurs fruits, Bertrand Delcambre annonce qu'il "faudra plus de temps pour généraliser les pratiques et moderniser toute la filière". Et si le Plan s'achèvera à la fin de cette année, "il faudra continuer les travaux au-delà de l'année 2017", est-il écrit dans ce rapport.

SOMMAIRE

⇒ L'actu du mois,

⇒ Actualités sociales, juridiques et fiscales,

⇒ Actualités CEPROGES,



SOMMAIRE

➔ L'actu du mois,

➔ Actualités sociales,
juridiques et fiscales,

➔ Actualités
CEPROGES,

La dynamique est engagée, comme le prouvent les récentes enquêtes menées auprès des différents acteurs du bâtiment. Selon les derniers chiffres de l'observatoire du BIM (MODELISATION DES DONNEES DU BATIMENT), le niveau d'adoption du BIM progresse dans toutes les catégories d'acteurs confondus de 27 à 35%. En quelques mois, le taux d'appropriation du BIM chez les maîtres d'œuvre progresse rapidement, passant de 37 à 50%. "La moitié des concepteurs, architectes, ingénieurs, économistes... intègrent désormais le BIM dans leur démarche, et vont entraîner dans la foulée leurs partenaires", peut-on lire dans le rapport. Le PTNB constate également que les "exemples de consultations où le maître d'ouvrage impose l'usage de la maquette numérique sont de plus en plus nombreux" bien que le taux d'adoption du BIM soit encore à 26%.

Convaincre et accompagner

Le chemin pour généraliser l'usage de la maquette numérique et moderniser toute la filière nécessite du temps et "beaucoup de conviction". Le PTNB constate qu'il "reste encore une majorité de professionnels qui ne s'y sont pas encore mis faute d'être convaincus que c'est à leur portée et que cela leur est utile dans leurs projets courants". Le projet d'Atelier Bim Virtuel (ABV), qui réduit le temps nécessaire à l'acquisition des retours d'expériences, est "certainement à dupliquer sur d'autres projets de construction ou de rénovation".

Les professionnels ont également besoin d'être accompagnés dans leur montée en compétences. Le PTNB indique en effet que les difficultés sont "certes techniques et économiques" mais "surtout humaines car la généralisation du BIM suppose des évolutions importantes des pratiques professionnelles qui deviennent plus collaboratives". La formation du BIM des professionnels en activité est "une priorité absolue" pour le Plan de Transition Numérique du Bâtiment. Pourtant, il constate que l'offre de formation "n'est pas encore vraiment au niveau souhaité".

Un des enjeux majeurs : la création de la plateforme collaborative du bâtiment

Mais là encore, une fois que l'offre de formation se sera développée, il faudra aider les professionnels "à trouver la formule la plus adaptée à leur situation, en s'appuyant sur des référentiels de compétences et des outils d'autodiagnostic adaptés". Le PTNB considère d'ailleurs que le service en ligne d'aide au choix des outils du marché disponible sur son site "devrait être utile aux PME et TPE qui sont désemparées devant le foisonnement de l'offre".

Source : batiactu.com

➔ Actualités sociales, juridiques et fiscales

Salariés du BTP : déploiement de la carte d'identification professionnelle

La carte d'identification professionnelle des salariés du BTP est mise en place sur toute la France.

Après 3 mois d'expérimentation auprès d'une quinzaine d'entreprises, son déploiement est effectif depuis le 22 mars 2017.

Désormais, dans les entreprises ayant leur siège social hors de France, toute nouvelle déclaration de détachement d'un salarié ou d'un intérimaire devra s'accompagner d'une demande de carte BTP.

La gestion du dispositif est confiée à l'Union des Caisses de France qui traite les données personnelles (nom de l'employeur et du salarié, nationalité, adresse et durée du chantier, etc.) enregistrées dans le « SYSTEME D'INFORMATION DE LA CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE (SI-CIP) ».

Pour les salariés et intérimaires d'entreprises établies en France, un déploiement par zones géographiques est prévu sur une période de 6 mois.

Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie sont les premières concernées depuis le 22 mars.

L'employeur doit déclarer le salarié sur le site cartebtp.fr en payant une redevance de 10,80 €.

Source : service-public.fr

Pour plus d'informations,
CEPROGES
reste à votre disposition.

Contactez

Fabrice PILLOT
(Responsable Technique).

☎ : 02 54 07 98 44

Télécopie : 02 54 07 00 29

E-mail :
fpillot@ceproges.fr

Site web:
<http://www.ceproges.fr>

